



## **MEDIATHEQUES DE DEMAIN APPEL A PROJET**

### **OBJET DE LA CONSULTATION :**

Développement de nouveaux services dans les médiathèques du réseau de Paris - Vallée de la Marne (77)

Appel à projet suivi par :

Elisabeth JUTEAU, Directrice adjointe du réseau des médiathèques

[lesmediathequesdedemain@agglo-pvm.fr](mailto:lesmediathequesdedemain@agglo-pvm.fr)

La réponse à l'appel à projet est à adresser avant le : **30 juin 2024**

## Article 1 : contexte

L'essor des supports et pratiques numériques, la diversification des pratiques culturelles, la baisse de la lecture chez les plus jeunes, l'apparition de nombreuses offres de contenu accessibles depuis chez soi, le développement du télétravail et l'émergence de nouvelles attentes des usagers autour d'espaces partagés, sont autant d'évolutions qui remettent profondément en question les modes de fonctionnement actuels et la manière de rendre le service public de la lecture. Ce sont ces constats convergents qui ont forgé la conviction des élus de Paris - Vallée de la Marne quant à la nécessité d'engager une concertation sur l'avenir des médiathèques afin de construire un projet structurant pour ces équipements.

Menée par l'Agglomération de juin à novembre 2021, la grande consultation pour imaginer l'avenir des médiathèques a permis de mettre en lumière la richesse du réseau de Paris - Vallée de la Marne.

Cette démarche participative ambitieuse, qui met les habitants au cœur du projet, s'inscrit dans une volonté double : établir un diagnostic de la perception actuelle des médiathèques et recueillir les aspirations des habitués des lieux et des non usagers afin de construire l'avenir de ces équipements culturels.

La consultation a débuté avant l'été 2021. Habités ou non des médiathèques, enfants comme adultes, plus de 300 habitants ont ainsi pu réfléchir collectivement aux rôles des médiathèques, ainsi qu'aux services qu'elles proposent et aux améliorations à apporter.

Lors des trois réunions publiques organisées courant octobre 2021, les habitants et différents acteurs du territoire ont été invités à s'exprimer sur leurs visions et attentes. Au total, près d'une centaine de propositions ont été formulées lors d'ateliers thématiques. Suite à ces moments d'échanges et de réflexions, l'Agglomération a organisé une réunion de restitution des idées en novembre. Après avoir pris en compte la faisabilité de toutes les propositions, les grandes orientations du projet **Médiathèques de demain** ont été dévoilées aux habitants de Paris - Vallée de la Marne :

- Axe 1 - un réseau unique
- Axe 2 - des médiathèques pour tous
- Axe 3 - des médiathèques conviviales
- Axe 4 - des médiathèques plus visibles
- Axe 5 - des médiathèques proches de vous
- Axe 6 - des services diversifiés
- Axe 7 - des médiathèques citoyennes

## Article 2 : objet de l'appel à projet

### Phase 1

La première phase du projet **Médiathèques de demain** s'est déroulée en 2022 et 2023 avec la mise en place de groupes de travail composés de bibliothécaires, d'habitants et d'agents des services de l'agglomération afin de proposer différents services et espaces à développer au sein des médiathèques. Cela a donné lieu à la réalisation de 7 projets :

- L'installation d'un FabLab / Repair café à la médiathèque François-Mitterrand de Pontault-Combault
- La création d'un module « Lire autrement » qui sera présenté dans les 14 équipements
- L'achat de 12 liseuses pour du prêt aux usagers dans les médiathèques Simone-Veil (Courtry) et Georges Sand (Croissy-Beaubourg) et la constitution d'un fonds de livres numériques visible sur le portail des médiathèques
- Le développement des espaces de détente au sein de la médiathèque Jean-Pierre-Vernant
- L'aménagement d'espaces extérieurs des médiathèques d'Emery Raphaël-Cuevas (Emerainville), du Ru de Nesles (Champs-sur-Marne) et d'Aimé-Césaire (Roissy-en-Brie).

### Phase 2

La phase 2 du projet **Médiathèques de demain**, qui fait l'objet de cet appel à projets, a pour but d'ouvrir les espaces des médiathèques à des associations ou des entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire implantées au sein de la Communauté d'Agglomération afin qu'elles puissent y proposer des actions innovantes et des nouveaux services. Les médiathèques deviennent alors des espaces de dialogue avec les publics, des lieux de création, d'innovation et d'expérimentation, des points de rencontre entre professionnels de divers horizons.

L'objectif de cet appel à projet est d'ouvrir les médiathèques à d'autres acteurs pour promouvoir leur démarche et faire de ces lieux des espaces incontournables de vie au sein de la Cité. Cette démarche confortera la place essentielle des médiathèques comme lieu de citoyenneté et permettra le développement des publics fréquentant.

Les trois réunions de concertation ayant eu lieu en 2021 et ayant réuni les habitants permettent aujourd'hui de centrer l'appel à projet sur 4 thématiques :

1. **La restauration** : le souhait est de proposer aux usagers des médiathèques un espace de petite restauration lors de temps prédéfinis dans l'année en fonction de la programmation culturelle.

2. **Le bien-être** : le réseau des médiathèques ouvre ses espaces à des tiers, régulièrement ou non, pour proposer aux habitants des activités autour du bien-être.
3. **Le numérique** : les médiathèques proposent dans leur programmation annuelle des activités liées au numérique sous l'appellation *Fabrique numérique*. Le réseau s'est doté de nombreux outils : imprimante 3D, découpeuse vinyle et laser, table Mash'Up, robots... Pour autant, celui-ci ambitionne de proposer une programmation plus large et diversifiée pour tous les publics et à ce titre souhaite ouvrir les équipements à des professionnels du secteur pour expérimenter et innover dans ses locaux.
4. **Environnement et éco responsabilité** : pour mieux répondre aux enjeux environnementaux le réseau des médiathèques se saisit de la question et souhaite développer des actions de sensibilisation auprès des habitants dans ses espaces.

## Article 3 : description des espaces potentiellement disponibles

Ville	Médiathèque	Salle disponible	M <sup>2</sup>
Brou-sur-Chantereine	Le Kiosque	K'ré	92 m <sup>2</sup>
Croissy-Beaubourg	George Sand		
Chelles	Jean-Pierre Vernant	La bulle	38 m <sup>2</sup>
		Salle de travail	44 m <sup>2</sup>
		EPN	44 m <sup>2</sup>
Chelles	Olympe de Gouges		
Champs-sur-Marne	Ru de Nesles	Salle d'animation	40 m <sup>2</sup>
Courtry	Simone Veil	Salle d'animation	166 m <sup>2</sup>
Emerainville	Emery	Salle d'animation	40 m <sup>2</sup>
Lognes	Segrais		
Noisiel	Ferme du Buisson - Daniel Vachez		
Pontault-Combault	Pierre Thiriot / théâtre Les Passerelles	La bulle (Médiathèque)	53 m <sup>2</sup>
		Hall d'entrée (partagé)	
		Salle d'exposition (Les Passerelles)	205 m <sup>2</sup>
Pontault-Combault	François Mitterrand	FabLab	39 m <sup>2</sup>
		Salle d'animation	95 m <sup>2</sup>
Roissy en Brie	Aimé Césaire	Salle d'animation	55 m <sup>2</sup>
Torcy	Arche Guédon	Médiathèque en travaux 2024/2025	
Vaires-sur-Marne	Jean Sterlin		

## Article 4 : conditions et dossier de candidature

L'appel à candidature est ouvert aux associations et entreprises domiciliées sur une des villes de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Dans le cadre de l'appel à projet, la communauté d'agglomération s'engage à communiquer sur les actions des porteurs de projet retenus.

Les espaces seront mis à disposition gracieusement aux associations et soumis à redevance pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Les activités seront possibles uniquement pendant les horaires d'ouverture. Le candidat devra prévoir le matériel nécessaire à son activité. Les médiathèques pourront mettre à disposition des tables et des chaises en fonction des disponibilités du matériel. L'activité proposée pourra éventuellement faire l'objet d'une contrepartie financière de la part des participants.

L'occupation des locaux sera contractualisée dans une convention annuelle. Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire devront s'acquitter d'une somme forfaitaire de 10€ par utilisation.

Le dossier à compléter se situe en annexe, il est à adresser à Elisabeth Juteau [lesmediathequesdedemain@aglo-pvm.fr](mailto:lesmediathequesdedemain@aglo-pvm.fr) avant le 30 juin 2024.

La communauté d'agglomération peut décider de demander aux candidats dont les offres sont incomplètes ou imprécises de fournir les éléments manquants dans un délai imparti.

Une visite sur site est possible, sur demande, avant le dépôt du dossier.

### **Calendrier :**

Avril 2024 : lancement de l'appel à candidature

Juin 2024 : sélection des candidats

Été 2024 : convention entre les parties sur l'organisation générale du projet

Septembre 2024 : communication et lancement des projets

## Article 5 : critères d'évaluation des offres

Un jury déterminera le classement des candidats sur dossier.

Ce jury sera composé des membres du comité de pilotage du projet **Médiathèques de demain**.

Les critères examinés seront les suivants :

- Les activités proposées doivent concourir à la satisfaction d'un intérêt général
- Aspect novateur du projet en médiathèque
- Ancienneté de la structure porteuse du projet
- Adéquation des moyens décrits avec les espaces mis à disposition